

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

D. Fi

Part C : FR0012558971
MONTBLEU FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de *D.Fi* est de s'exposer aux marchés actions et aux marchés de taux à travers une gestion diversifiée flexible, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, par le biais d'une gestion discrétionnaire. Le Fonds investira principalement dans des OPC et des ETF qui seront eux-mêmes investis essentiellement sur les marchés internationaux de l'ensemble des grandes places boursières. Pour répondre à l'objectif de gestion de *D.Fi*, le gérant fait évoluer l'allocation des actifs du fonds. Il détermine les classes d'actifs, les zones géographiques, les secteurs et les pondérations en fonction de son analyse macro-économique, de ses anticipations sur les opportunités et risques de marché et de ses convictions. En raison du caractère discrétionnaire de sa gestion, aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion de *D.Fi*.

D.Fi est un fonds reposant sur une gestion discrétionnaire et sur le principe de diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs principalement via des OPC et/ou ETF ou assimilés. L'allocation des actifs de *D.Fi* repose sur une analyse macro-économique de **montbleu finance** et consiste principalement à appréhender la situation économique des grandes zones de croissance mondiale. L'investissement sectoriel dépendra de la position de l'économie dans son cycle de croissance. Néanmoins, dans un souci de diversification, le fonds sera exposé sur au moins deux grandes zones économiques. En cas de choix sectoriel précis, le fonds ne pourra être investi à plus de 30% de son actif dans ce secteur. Dans cette même volonté de diversification, aucun ETF n'excédera 8% de l'actif du fonds.

Il s'agit de déterminer une allocation d'actifs internationaux permettant de diversifier le portefeuille et d'accéder à des compétences de gestion spécifiques ou de styles de gestion, ou liées à des secteurs, des marchés de taux et de devises, des classes d'actifs ou des zones géographiques.

Le fonds s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 100% en actions négociées sur les marchés réglementés de toutes tailles de capitalisations, de toutes zones géographiques, de tous secteurs économiques dont :
 - 50% maximum de l'actif net en actions des pays émergents.
 - 5% maximum de l'actif net en actions négociées sur Euronext Growth Paris.
 - 20% maximum de l'actif net en actions de petites capitalisations.
 - Jusqu'à 100% en titres de créance et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une notation de catégorie "Investment grade" (à savoir notés au minimum BBB-) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

Les instruments de taux utilisés seront des titres de créances négociables ou des titres obligataires, émis par le secteur public ou privé, de catégorie "Investment Grade" selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation. Le fonds pourra, toutefois, être investi en titres de créance spéculatifs "high yield" (à savoir des notations comprises entre BB+ et D), ou non notés jusqu'à 20% de l'actif. La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 6.

L'exposition aux risques actions et de taux sera déterminée par le comité mensuel de stratégie et d'investissement du FCP *D.Fi*. Ce comité réunit les gérants et les analystes financiers de **montbleu finance** afin de déterminer l'allocation des actifs et de la décliner en termes géographique et sectoriel.

Le FCP *D.Fi* pourra être exposé au risque de change sur des devises hors euro jusqu'à 100%.

Le FCP *D.Fi* peut détenir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier, et gérés ou non par **montbleu finance**.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés, tels que des obligations convertibles, des bons de souscription ou des warrants, est limitée à 20% de l'actif net en vue de réaliser l'objectif de gestion.

Le fonds n'utilisera ni des dépôts, ni des acquisitions temporaires de titres.

Affectation du résultat : Capitalisation totale des revenus

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai. »

Conditions de souscription et de rachat :

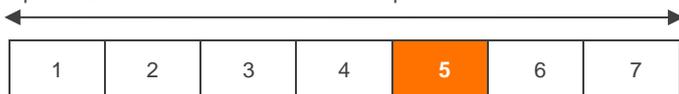
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi par le dépositaire avant 12 heures (heure de Paris) et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France (au sens de l'article L3133-1 du Code du travail) ou un jour de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext), la centralisation des ordres de souscription et de rachat s'effectue le jour ouvré précédent.

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi à l'exception des jours fériés en France (au sens de l'article L3133-1 du Code du travail) et de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext). Dans ce cas, elle est calculée le jour ouvré précédent.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible,
rendement potentiellement
plus faible

À risque plus élevé,
rendement potentiellement
plus élevé



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. De plus, le classement du FCP est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte en capital.

La classe "5" de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe "1" signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans la catégorie "5" en raison de son exposition forte aux marchés d'actions internationales qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale. Cela peut induire des variations fortes de la valeur liquidative et de l'exposition aux marchés émergents (qui peuvent connaître des mouvements de marchés plus marqués et de forte amplitude). De même, une volatilité aux taux d'intérêt sur les titres de dette privée ou de notation basse peut être constatée.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité de l'émetteur ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ses titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

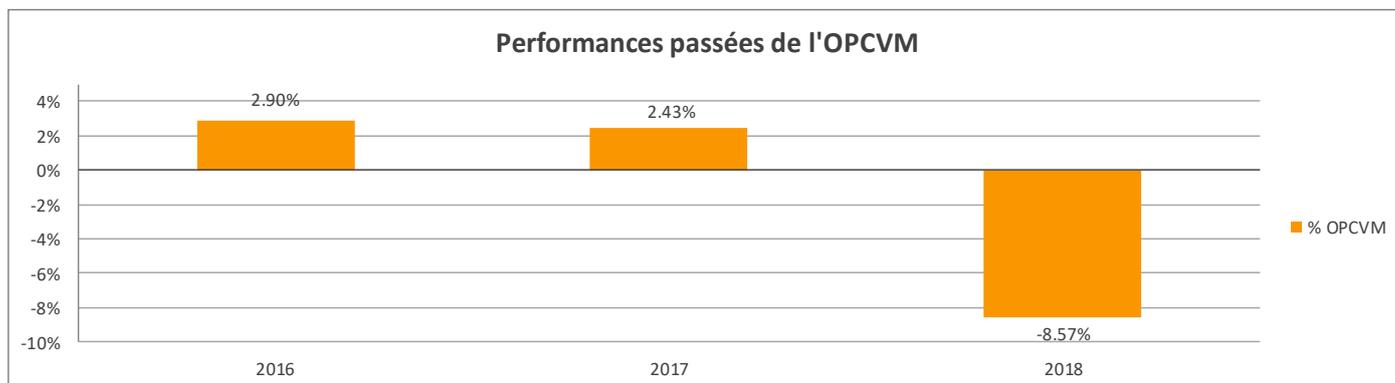
FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTRÉE	2% maximum
FRAIS DE SORTIE	1% maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR L'ANNÉE 2018/2019	
FRAIS COURANTS (*)	5,70% TTC
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	0,01% TTC

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des "frais courants" se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.montbleu-finance.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance ni les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSÉES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis et est nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CRÉATION DE L'OPCVM : 27/03/2015

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DÉPOSITAIRE : Crédit industriel et commercial (CIC).

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) :

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

montbleu finance - 9 rue Pasquier, 75008 PARIS - Tél. : +33 (0)1 53 43 12 12.

Ces documents sont également disponibles sur le site www.montbleu-finance.com.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

RÉGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal, applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM, dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux États-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une *US Person* (au sens du règlement S du *Securities Act* de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA (*Intergovernmental Agreement*) franco-américain du 14 novembre 2013.

POLITIQUE DE REMUNERATION ACTUALISEE : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de **montbleu finance** (www.montbleu-finance.fr / Informations réglementaires). Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de montbleu finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

montbleu finance est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur, ici fournies, sont exactes et à jour au 25/07/2019.